

*Questions orales*

**M. Broadbent:** Vous aviez le choix.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Le député n'aime pas la réponse. Il devrait écouter et il apprendrait peut-être quelque chose. Nous honorions alors un accord conclu par le gouvernement précédent. Sitôt la décision prise, nous l'avons rendue publique; pour s'en convaincre, le député n'a qu'à se reporter aux documents publiés.

\* \* \*

**LE REVENU NATIONAL****L'ACQUISITION DE GULF—LA DÉCISION FISCALE**

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En son absence, l'ancien sous-ministre des Finances a révélé que le comité des priorités et de la planification, présidé par le premier ministre, a discuté à une ou deux reprises de la transaction Gulf. Le premier ministre peut-il nous confirmer si ce comité a effectivement discuté de la décision fiscale concernant Gulf, contrairement à ce qu'il a laissé entendre lors de sa conférence de presse du 11 octobre?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, j'ai toujours la transcription de la conférence de presse du 11 octobre, laquelle est entièrement conforme aux rumeurs qui ont circulé. La société O&Y a exercé les droits que la loi confère à tout citoyen de demander une décision. Les cadres du ministère, des fonctionnaires, ont rendu cette décision conformément aux critères objectifs prévus dans une loi qui, sauf erreur, a été adoptée par la Chambre sous un gouvernement libéral. Voilà ce qui a été dit. Il était tout à fait normal de discuter d'une proposition semblable.

**LE POUVOIR DE RENDRE UNE DÉCISION FISCALE**

**L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount):** Monsieur le Président, le premier ministre veut-il nous faire croire que l'on peut siphonner un milliard de dollars de deniers publics dans le Trésor public sans que lui-même, le ministre des Finances ou un autre ministre examine la question? Si c'est le cas, comment, par tous les dieux, le gouvernement exerce-t-il un contrôle sur les finances du pays?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, les libéraux ont proposé et adopté cette loi à la Chambre des communes. Un contribuable canadien, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un particulier, s'est présenté au ministère du Revenu national en suivant la procédure normale et en se prévalant du droit qu'ont tous les contribuables de demander une décision. Celle-ci a été rendue en toute objectivité conformément aux critères pertinents qui sont déterminés par les fonctionnaires, et uniquement par eux, lesquels agissent dans l'intérêt public. Ils ont pu en arriver à cette conclusion grâce à une loi en vigueur qui les y autorise. Cette loi a été adoptée sur les instances du gouvernement libéral.

[Français]

**LES FINANCES****L'AIDE À LA DOME PETROLEUM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT**

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et touche le don d'un milliard de dollars à la compagnie Dome Petroleum qui a été fait par ce gouvernement le 5 février 1985. Pendant la campagne électorale, le premier ministre disait carrément à l'ancien premier ministre qu'il avait une option et qu'il devrait rejeter les décisions de son prédécesseur sur les questions de patronage. Pourquoi le gouvernement a-t-il respecté l'obligation envers la Dome Petroleum qui coûte aux contribuables un milliard de dollars au lieu de prendre l'option de renégocier l'affaire?

[Traduction]

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, j'ai répondu là-dessus au chef de parti du député. Nous avons respecté un engagement pris par l'ancien gouvernement. Puisque la société avait rempli ses obligations aux termes de cette entente, il restait au gouvernement canadien à remplir les siennes.

● (1430)

**LES MOTIFS DE LA DÉCISION**

**M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances, à moins que le premier ministre ne veuille y répondre. Quand il a été question de favoritisme, le chef de son parti a dit au chef du gouvernement à l'époque qu'il avait le choix et qu'il n'aurait pas dû accepter les nominations qui lui étaient imposées. Pourquoi n'avez-vous pas refusé vous aussi, dans ce cas-ci, ce qui aurait épargné aux contribuables un milliard de dollars?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Monsieur le Président, parce que nous n'aurions pas pu économiser un milliard de dollars comme le veut le député. En réalité, si Dome n'avait pas obtenu la remise que l'ancien gouvernement lui avait promise, c'était son arrêt de mort. Il n'y aurait plus eu de société pour payer les impôts qui ont fait l'objet d'une ordonnance de remise.

**M. Broadbent:** Il y avait beaucoup d'autres solutions.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** Par conséquent, le secteur des services de l'industrie pétrolière dans l'ouest du Canada...

**M. Cassidy:** Beaucoup d'autres.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** ... qui avait d'énormes difficultés à l'époque...

**M. Broadbent:** Comme les banques.

**M. Wilson (Etobicoke-Centre):** ... n'aurait pas survécu non plus, car un nombre considérable d'entreprises de ce secteur avaient des crédits fournisseurs de Dome Petroleum, qui les aurait entraînées dans sa chute.